



Avançons sur la route de la paix

CÔTE D'IVOIRE



L'ONU vous parle des  
**DROITS  
DE LA FEMME**

### Qu'est-ce que c'est, les droits de la femme ?

C'est un ensemble de principes qui visent à permettre aux femmes et aux jeunes filles de vivre pleinement et en toute dignité, à l'abri de tout abus, à l'abri de toute discrimination.

### Est-ce que les droits de la femme sont différents des droits de l'homme ?

Le droit à la santé reproductive s'applique uniquement aux femmes mais, d'une manière générale, les droits sont partagés par tout le monde : homme, femmes, garçons, jeunes filles. Cependant, lorsqu'il s'agit des femmes et des jeunes filles, on met l'accent sur certains droits compte tenu de leur situation particulière.

### Quels sont les droits qui sont partagés par tous, hommes comme femmes ?

Il s'agit, par exemple, du droit à la vie. Tout le monde y a droit. Chacun a droit à l'éducation, à la santé. Chacun a droit au travail. On est tous égaux devant la loi : cela aussi est un droit. On a tous droit à l'expression, c'est-à-dire le droit de s'exprimer librement, et aussi le droit de choisir librement. Par ailleurs, on a tous droit à un traitement humain.

## Et quels sont les droits qui prennent une importance particulière en ce qui concerne la femme et la jeune fille ?

On peut citer le droit à l'éducation. Ce droit est souvent bafoué car il existe toujours des parents qui pensent qu'il est plus important d'envoyer leurs fils à l'école et qui négligent donc leurs filles. Le droit de s'exprimer est aussi souvent nié aux femmes. Très souvent, on ne respecte pas un autre droit fondamental de la femme : le droit à la propriété personnelle, c'est-à-dire, le droit d'avoir des choses qui lui appartiennent et qu'on ne doit pas lui enlever. On peut également citer le droit à l'intégrité physique, qui est souvent violé.

## Quand est-ce qu'on viole le droit à l'intégrité physique ?

Chaque fois qu'on bat une femme ou une fille, chaque fois qu'on est violent envers elles, on porte atteinte à leur intégrité physique.

## Qu'est-ce qu'on peut faire pour que les femmes bénéficient de leurs droits ?

La première chose, c'est de connaître ces droits. Ca c'est le devoir de chacun d'entre nous. Puisque les femmes sont souvent dans une situation particulièrement vulnérable, il est d'autant plus important pour elles de connaître leurs droits. Cela peut aussi aider les enfants car une mère qui connaît les droits de ses garçons et de ses filles peut mieux les défendre. Elle peut promouvoir leurs droits d'une façon équitable. Par exemple, elle serait probablement moins encline à envoyer ses filles à la cuisine tandis que ses garçons vont à l'école.

## Est-ce qu'il y a des bénéfices à tirer de tout cela ?

Oui, pour tout le monde. Si les jeunes filles et les femmes bénéficient pleinement de leurs droits, elles peuvent contribuer pleinement à la famille, à la communauté, à la société, à la nation. Dans ce cas, la famille, la communauté et le pays sont en mesure de bénéficier des capacités de tous ses membres, et non seulement d'une partie. Une société qui traite ses fils et filles avec équité, sans discrimination, contribue à son propre progrès, à son avenir.

## Où est-ce que je peux en apprendre plus sur les droits des femmes ?

Il existe plusieurs ONGs qui s'occupent des droits de l'homme et des droits des femmes. On peut également trouver plus d'informations sur les droits de l'homme en général, lesquels droits sont partagés par les femmes, dans les divers bureaux à travers la Côte d'Ivoire. Si vous avez accès à l'Internet, vous pouvez consulter les sites suivants : <http://www.onuci.org> ; <http://www.unifem.org>



Pour plus d'informations, visitez le site [www.onuci.org](http://www.onuci.org), écoutez ONUCI FM et contactez-nous au 07 43 40 80

Publié par la Division de l'Information Publique - mars 2008